



## Mikvaot

### Michna 1 - Chapitre 6

כָּל הַמְעַרְב לַמִּקְוָה, כַּמִּקְוָה. חוּרֵי הַמְעַרְב וְסֻדְקֵי הַמְעַרְב,  
מִטְבִּיל בָּהֶם כְּמָה שְׁהֵם. עֵקֶת הַמְעַרְב, אֵין מִטְבִּילִין בָּהּ אֶלָּא,  
אִם כֵּן הֵיטָה גְדוּבָה כְּשִׁפּוּפֶרֶת הַנּוֹד. אָמַר רַבִּי יְהוּדָה, אֵימָתִי,  
בְּזִמְנֵן שְׁהִיא מַעֲמֶדֶת עֲצָמָה. אֲבָל אִם אֵינָה מַעֲמֶדֶת עֲצָמָה,  
מִטְבִּילִין בָּהּ כְּמָה שְׁהִיא.

Toute [eau] mélangée dans un mikvé [un ensemble d'eau recueillie par des moyens naturels et immergée pour purification] est considérée comme mikvé [si c'était déjà un mikvé complet, contenant quarante sésa d'eau valide]. En ce qui concerne les trous ou les fissures dans une caverne [qui abrite un mikvé], on peut y immerger [des objets] tels qu'ils sont [quelle que soit la quantité d'eau qu'ils contiennent, ou la faible connexion avec le reste du mikvé]. En ce qui concerne une zone creusée [d'eau] dans une caverne, on ne peut s'y immerger que si elle est percée [d'un trou la reliant aux eaux du mikvé] de la taille d'un tube d'une fiole. Rabbi Yehoudah a dit : Quand cela s'applique-t-il ? Quand elle [la barrière séparant la zone creusée et le mikvé valide] se maintient ; mais si elle ne se maintient pas, on peut s'y immerger telle qu'elle est.



### La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)